

Le budget—M. Blenkarn

Il importe que nous, députés, nous acquitions bien de notre rôle de surveillance et que nous l'exercions avec plus de diligence. Il importe également que nous interroguions et contre-interroguions les ministres et leurs collaborateurs sur la façon dont ils s'acquittent de leurs tâches. Certes, quand les pouvoirs publics ont une telle ampleur et pèsent d'un tel poids dans la vie des particuliers, il est nécessaire que nous, en tant que représentants du peuple, questionnions les fonctionnaires pour nous assurer que les programmes qu'ils doivent appliquer nous donnent bien pour notre argent. Quand ce n'est pas le cas, nous devons, en tant que députés vigilants, proposer d'abandonner ou de modifier ces programmes, de façon que les contribuables canadiens en aient pour leur argent.

A ce propos, j'aimerais féliciter la députée de Trinité (M^{lle} Nicholson) pour la façon dont elle a présidé les délibérations du comité des comptes publics, ainsi que les membres des autres comités qui ont tenté de découvrir comment les programmes sont appliqués et administrés.

Je crois aussi qu'il importe que le gouvernement continue de demander directement et indirectement aux comités d'exercer les pouvoirs que leur accorde le paragraphe 96(2) du Règlement et d'examiner les programmes gouvernementaux en vigueur ou prévus de sorte que les députés puissent se prononcer sur ces programmes avant qu'ils ne se concrétisent sous forme de mesures législatives. C'est cet examen préalable qui nous donne à nous, députés, un avantage. Cela nous permet d'exprimer nos vues sur l'administration du pays et la mise en oeuvre des activités et initiatives du gouvernement.

Le premier ministre (M. Mulroney) s'efforce de veiller à ce que nous puissions nous exprimer librement, surtout par l'intermédiaire du système des comités. Cependant, nous devons aussi nous pencher sur les autres règles de la Chambre car la semaine dernière, nous avons vu notre institution paralysée par une série de motions de forme. En Grande-Bretagne, on peut terminer en une journée un débat sur une mesure législative complexe. Il n'y a aucune raison de retarder indéfiniment l'étude des mesures législatives soumises à la Chambre, d'autant plus qu'il existe un système de comités qui permet d'analyser à fond les problèmes pouvant découler des projets de loi et des procédures.

La Chambre doit réformer les articles de son Règlement régissant les débats. Nous ne pouvons pas permettre que d'importantes mesures législatives soient retardées indéfiniment en raison de querelles visant à déterminer si une mesure législative préconisée par le gouvernement est essentielle ou pas. Il ne fait aucun doute que les électeurs trancheront un jour ou l'autre et il est tout aussi certain que le pays ne doit pas faire les frais des retards attribuables à des questions de forme.

De l'avis du comité des Finances, il est essentiel que le gouvernement adopte le projet de loi C-42. Ce projet de loi vise à fusionner le Bureau de l'inspecteur général avec celui du surintendant des assurances. C'est ce qu'avait recommandé le comité des finances et des questions économiques il y a un an et demi, et il s'impose d'y donner suite.

Ce projet de loi accorde certains pouvoirs au surintendant des assurances pour qu'il puisse surveiller les sociétés de fiducie, les banques et les compagnies d'assurance relevant de sa compétence. Vu les événements sur le marché de l'immobilier, surtout dans la région du grand Toronto, il est essentiel que le surintendant des assurances dispose des pouvoirs prévus dans le projet de loi. Pourtant, comme la Chambre étudie encore le projet de loi C-22 et en retarde l'adoption, il nous est impossible d'entreprendre l'étude de cette mesure importante.

Avant la fin de juin, il faut que la Chambre arrive à comprendre que l'on doit établir des règles de procédure qui l'obligent à se prononcer rapidement sur les questions étudiées. Nous pouvons plus être immobilisés par des retards et encore des retards. C'est malsain, tant pour le Parlement que pour le processus démocratique. Dans un pays qui est censé être progressiste et capable de régler ses problèmes rapidement, les retards de procédure constants tournent la démocratie en dérision.

• (1530)

Je voudrais aborder la question très importante de la réforme fiscale. Notre Loi de l'impôt sur le revenu est incroyablement complexe, à tel point que d'éminents comptables agréés ont déclaré qu'ils n'en comprenaient ni les dispositions, ni les ramifications. M. Don Hugget s'est présenté devant le comité des finances que je présidais et m'a dit: «Moi-même je ne comprends pas cette Loi». Il a révélé qu'il devait avoir recours à l'aide de quelqu'un d'autre pour faire sa déclaration d'impôt sur le revenu.

Les déclarations d'impôt sont si compliquées qu'en dépit de tous les efforts déployés par Revenu Canada pour produire un formulaire simplifié, facile à lire, Dian Cohen a déclaré l'autre jour à *Canada AM* qu'avant même d'essayer de remplir sa déclaration d'impôt sur le revenu, on devrait acheter un des livres qu'elle recommande pour savoir comment s'y prendre.

La Loi de l'impôt sur le revenu, qui contient au moins une centaine de déductions, d'exonérations et de clauses accordant des avantages sous une forme ou sous une autre, est si complexe qu'on ne sait plus si ces diverses déductions et exonérations sont équitables. Lorsque le Canadien moyen lit la rubrique «autres déductions» sur sa déclaration d'impôt, il se demande s'il bénéficie bien de tous les avantages auxquels lui donne droit ce régime fiscal. Lorsque les gens pensent qu'un régime fiscal est injuste, il l'est effectivement. Il doit donc être simplifié pour que des gens raisonnablement intelligents puissent établir leur déclaration d'impôt.

A cet effet, vous vous rappelez peut-être qu'en juin dernier le comité des finances a préparé un gros rapport sur la simplification de l'imposition. Nous espérons et en fait nous réclamons que cette réforme fiscale prévoie une sérieuse simplification des déclarations d'impôt. Elles devraient être assez simples pour que le Canadien moyen puisse faire sa déclaration d'impôt sans avoir recours à l'aide d'un professionnel. Ce n'est pas le cas aujourd'hui et il faut en faire l'un des premiers devoirs de la réforme fiscale.